

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 12 AVRIL 2021

L'an deux mille vingt et un, le douze avril, à dix-huit heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Madame Marylise BOVIN, Maire, à la salle polyvalente, en raison des contraintes sanitaires.

Etaient présents :

Mmes BOVIN, LEGROUT, CADOT, LASSALLE, PLUSQUELLEC, CHOUREAU, DAUTRESIRE
Mrs TIERS, HY, HERBOMEL, LANGLOIS, MARDIN.

Absents excusés :

Mrs DUMONT (pouvoir à LANGLOIS), DIEPPOIS (pouvoir à BOVIN), POLLET (pouvoir à CHOUREAU)

Monsieur HERBOMEL Eric est nommé secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la précédente réunion, n'apportant aucune remarque particulière, est adopté à l'unanimité.

DEMANDE D'AJOUT A L'ORDRE DU JOUR

Madame le Maire demande à l'assemblée l'autorisation d'ajouter deux points à l'ordre du jour, à savoir :

- Participation au Syndicat de collège,
- Adhésion de la commune de Saint Valéry en Caux au SDE76.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, d'ajouter ces points à l'ordre du jour.

Lettres de remerciements

Madame le Maire fait part de la lettre de remerciements :

- de la famille HERBOMEL à l'occasion du deuil du père d'Eric HERBOMEL,
- de la famille FERON à l'occasion du deuil du père de Catherine LEGROUT,
- de Monsieur POLLET Henri à l'occasion de son centième anniversaire,
- de Madame HENOCQUE, pour avoir accepté de lui donner la tapisserie léguée par sa sœur à la commune. Elle a fait un don de 50 € pour le foyer du 3^{ème} âge.

DÉLIBÉRATIONS

DEMANDE DE SUBVENTION « LES AMIS DES PAVILLONS ALLARD ET ISABELLE »

Madame le Maire expose la demande de subvention de cette association, dont le but est de promouvoir et favoriser les activités culturelles et physiques pour les personnes résident à l'EHPAD d'Eu, dont d'anciens pontois. Monsieur TIERS Bruno explique que les membres de cette association se démènent énormément. Le conseil municipal, à l'unanimité, décidé d'accorder une subvention de 200 €.

EXAMEN ET VOTE DU BP 2021 DU BUDGET GENERAL

Madame le Maire donne lecture du budget primitif 2021 et explique les dépenses et les recettes proposées. Le budget s'équilibre ainsi :

	DEPENSES en €	RECETTES en €
Section fonctionnement	1 146 482,33	1 146 482,33
Section d'investissement	886 288,52	886 288,52

Au niveau de la section d'investissement, Madame le Maire rend compte des dépenses et explique les différentes opérations d'équipement :

- Voirie lotissement Les Iris (reste à réaliser),
- Aménagement du carrefour rue Legout Lesage / RN 49 / route d'Eu (reste à réaliser).
- Travaux de voirie : réfection trottoir 56 route d'Incheville (le devis s'élève à 7 700,40 €, en réflexion), création traversée trottoir pour évacuation eaux pluviales rue des jardins ouvriers, modification réseau pluvial Clos des Orchidées, création de 3 passages piétons route d'Eu, parking rue des Jardins Ouvriers et réfection partielle de cette rue)
- Acquisition de panneaux d'information numériques,
- Changement des fenêtres et porte de l'école maternelle,

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte le budget primitif 2021.

Madame le Maire fait le point sur les demandes de subventions :

- concernant les panneaux d'affichage, elles n'ont pas abouti, l'opération étant inéligible.
- Dans le cadre du FAC, la CCVS subventionne le changement des menuiseries de l'école maternelle à hauteur de 4 500 €.
- Concernant le pluvial du clos des Orchidées, l'opération est inéligible à la DETR mais la demande de subvention DSIL est toujours en cours d'instruction.
- le Département va subventionner la création de passage piétons route d'Eu.

Concernant l'acquisition d'une broyeuse, Madame le Maire indique qu'au vu du coût, il est plus judicieux de la louer quand cela sera nécessaire.

EXAMEN ET VOTE DES TAUX DES TAXES

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales 2021 et vote les taux d'imposition tels que résumés ci-dessous :

	TAUX D'IMPOSITION 2021
Taxe foncière (bâti)	50,84
Taxe foncière (non bâti)	33,90

La taxe foncière (bâti) comprend le taux d'imposition de 2020 de la commune (25,48 %) auquel est ajouté le taux départemental 2020 (50,84 %).

En application de l'article 16 de la loi de finances pour 2020, les parts communale et départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) sont fusionnées et affectées aux communes dès 2021 en compensation de la perte de la taxe d'habitation (TH) sur les résidences principales. La sur ou sous-compensation est neutralisée chaque année à compter de 2021, par application d'un coefficient correcteur au produit de TFPB qui aurait résulté du maintien des taux à leur niveau de 2020, et à l'allocation compensatrice TFPB relative à la diminution de moitié des valeurs locatives des locaux industriels (A du III de l'article 29 de la loi de finances pour 2021).

MODIFICATION DE STATUTS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DES VILLES SŒURS AFIN D'INTEGRER LA COMPETENCE MOBILITE

Vu la loi n°2019-1428 du 24 décembre 2019 d'orientations des mobilités dite loi LOM ;

Vu L'article 9 de l'ordonnance n°2020-391 du 1er avril 2020 ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L5211-17 ;

Vu les statuts actuels de la Communauté de Communes des Villes Sœurs, fixés par arrêté inter préfectoral en date du 12 septembre 2019 ;

Vu les réunions de la commission communautaire en charge de la mobilité, et la réunion plénière avec les membres de la commission et les maires de la Communauté de Communes en date du 5 mars 2021 ;

Vu le questionnaire réalisé avec le concours des communes concernant la mobilité, vu la restitution des résultats et la présentation faite de ce projet de transfert ;

Considérant l'importance pour le territoire que la Communauté de communes des Villes Sœurs puisse exercer la compétence relative à l'organisation des services de mobilité à l'intérieur de son périmètre ;

Considérant les droits d'option en termes de gestion qui s'ouvrent à elle, que ce soit par rapport aux services qu'elle peut laisser gérer par la région, ou des facultés de délégation envers ses membres,

Considérant que cette prise de compétence permettra de réfléchir conjointement à l'organisation de la mobilité à l'échelle du territoire, et que cela fera l'objet d'études plus approfondies financières (travail de la CLECT) et technique (schéma de déplacement des modes doux en cours) ;

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 16 mars 2021 portant projet de statuts modifiés tel qu'annexée à la présente ;

Madame le Maire soumet le projet de modification de statuts au Conseil Municipal pour avis, conformément aux dispositions du Code Général des Collectivités Territoriales ;

Il est précisé que la modification des statuts proposée par la Communauté de Communes ne sera effective que si elle est validée par les conseils municipaux des 28 communes dans les conditions de majorité qualifiée requise pour cette prise de compétence (soit un accord exprimé par les deux tiers au moins des conseils municipaux représentant plus de la moitié de la population, ou de la moitié au moins des conseils municipaux des communes représentant les deux tiers de la population) ;

Après en avoir délibéré, et toutes questions ayant pu être posées, le conseil municipal à l'unanimité décide :

- D'approuver le projet de modification des statuts arrêté par délibération du Conseil Communautaire en date du 16 mars 2021, et notifié par courriel en date du 25 mars 2021, en ce qu'il ajoute en article 5 des statuts de la Communauté de communes, aux compétences facultatives, un point 2.3.N/ Organisation de la mobilité
- D'autoriser Madame le Maire à signer tout acte ou à entreprendre toute démarche concourant à l'exécution de la présente délibération.

DEMANDE D'ADHESION AU SDE76 DE LA COMMUNE DE SAINT-VALERY-EN-CAUX

VU :

- la délibération 2020-09-25/61 de la commune de Saint-Valery-en-Caux du 25 septembre 2020 demandant l'adhésion au SDE76,
- la délibération 201118-32 du 18 novembre 2020 par laquelle la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre accepte d'étendre son périmètre d'adhésion au SDE76 à la commune de Saint-Valery-en-Caux,
- la délibération du 18 février 2021 du SDE76 acceptant cette adhésion,

CONSIDÉRANT :

- que l'adhésion n'est possible qu'avec l'accord de l'assemblée du SDE76 et de ses adhérents dans les conditions de majorité requises,
- que la consultation de la CDCI n'est pas requise,
- que chaque adhérent disposera d'un délai de trois mois à compter de la notification par le SDE76 de sa délibération pour se prononcer à son tour sur l'adhésion envisagée (à défaut de délibération dans ce délai, sa décision sera réputée FAVORABLE) et qu'il convient donc de consulter les adhérents du SDE76 à un moment propice aux réunions des conseils municipaux,
- que la commune a délibéré pour transférer au SDE76 les contrats de distribution électrique et gazière, les redevances des contrats de concessions, la redevance d'occupation du domaine public occupé par le réseau électrique, la TCCFE, soit entre 95 et 105 000 euros par an,

- que le volume de travaux demandé par la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre sera identique après adhésion de la commune de Saint-Valery-en-Caux, ce qui permet au SDE76 d'assurer le financement des travaux et la charge de travail,
- qu'il n'y a pas d'emprunts communaux à reprendre,
- que la commune sera membre de la CLÉ 5.

PROPOSITION :

Il est proposé d'accepter l'adhésion de la commune de Saint-Valery-en-Caux au SDE76 et d'étendre le périmètre de l'adhésion de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre à la commune de Saint-Valery-en-Caux,

Où cet exposé, après en avoir délibéré et à l'unanimité des Membres présents, le conseil municipal :

- ACCEPTE l'adhésion de la commune de Saint-Valery-en-Caux au SDE76 et ACCEPTE d'étendre le périmètre de l'adhésion de la Communauté de communes de la Côte d'Albâtre à la commune de Saint-Valery-en-Caux.

PARTICIPATION COMMUNALE AU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU COLLEGE LOUIS PHILIPPE D'EU

La délibération du Comité du Syndicat Intercommunal du Collège Louis Philippe de EU, répartissant entre les communes adhérentes, la charge qui leur incombe et fixant le montant de la contribution à financer pour chacune d'elles, a été adressée à la commune. La participation de PONTS ET MARAIS s'élève à 4 552 €. Madame le Maire propose au Conseil Municipal la fiscalisation de cette somme. Le Conseil Municipal, accepte, à l'unanimité et autorise Madame le Maire ou son représentant à signer les actes subséquents.

TABLEAU DES BUREAUX POUR LES ELECTIONS REGIONALES ET DEPARTEMENTALES DES 13 ET 20 JUIN 2021

Madame le Maire demande aux conseillers d'assurer les bureaux de vote des élections prochaines, les 13 et 20 juin 2021 pour les élections régionales et départementales. Chaque conseiller a communiqué les heures auxquelles il souhaite être présent en mairie ces jours. Un tableau de présence sera transmis à chacun d'eux.

INFORMATIONS DE MADAME LE MAIRE

Concernant les gravats de la Ferme Niçoise, Monsieur GROGNET Denis a présenté un devis à l'assurance qui dispose désormais de 2 mois pour lui disposer les fonds.

Madame le Maire indique qu'Enedis propose de participer à hauteur de 150 €uros pour le projet d'embellissement du poste de transformation située rue Legout Lesage. Elle charge Monsieur TIERS Bruno de prendre contact avec Johann GRENIER de MADEINGRAFFITI, graffeur local, pour obtenir un devis. Elle propose également de solliciter deux autres devis (l'un pour le mur du préau de l'école et le second pour le mur de la salle polyvalente).

Madame le Maire fait part du courriel reçu du Préfet le 9 avril au soir, demandant d'indiquer par oui ou par non si les conditions préconisées par le comité scientifique lui semblent réunies pour tenir les deux scrutins des Départementales et des Régionales prévues en juin prochain. Une réponse était attendu pour le 12/04 à 12 heures. Elle indique ne pas avoir répondu, estimant que ce n'est pas aux élus locaux de prendre cette décision.

Madame le Maire rappelle que le logement communal 1 Résidence du Parc au 60 rue Legout Lesage, est libre depuis le 31 janvier 2021.

Madame le Maire indique le report du concert médiéval à l'église « Saint Valéry » de Ponts et Marais, prévu le 16 avril, en raison du contexte sanitaire.

Le 1^{er} module de la formation de garde pêche de Monsieur LASSALLE Bertrand se tiendra les 21 et 22 avril prochain. Il devra ensuite passer un autre module avec Monsieur DOLIQUE Anthony.

Madame le Maire fait part de la visite de Monsieur le député Sébastien JUMEL, le 25 février dernier. A cette occasion, il lui a remis la médaille de l'Assemblée Nationale. Elle a été très touchée et en est fière. C'est la reconnaissance de son travail depuis tant d'années au service de la commune. Elle présente sa médaille aux élus.

Madame le Maire rappelle le mail qu'elle a fait suivre au conseil municipal, relatif au droit Individuel à la Formation des Élus. 4 élus sont intéressés.

INFORMATIONS DES ADJOINTS

Madame CADOT Monique montre les photos des travaux de peinture que réalise actuellement José FRAUCOURT, à l'école maternelle.

Monsieur TIERS Bruno signale une barre et un cadenas manquant au niveau d'une barrière devant chez Monsieur LHOTELLIER en direction de la propriété de Monsieur TOULEMONDE, ainsi qu'un cadenas à la première barrière juste après la place de la mairie. Madame le Maire déplore la situation mais aucune solution ne peut être apportée si les personnes ne jouent pas le jeu.

Monsieur TIERS Bruno indique qu'il faut repenser entièrement le site Internet de la commune. En effet, créé fin 2016, début 2017, il est aujourd'hui obsolète. Monsieur HERBOMEL Eric propose de s'en occuper pour un coût estimé entre 1100 et 1600 €. Monsieur HERBOMEL s'étant retiré du vote, le conseil municipal valide le projet.

Monsieur TIERS Bruno indique que le chemin permettant la défense incendie de Monsieur et Madame LASSALLE est terminé. Il félicite les employés communaux qui ont fait un travail remarquable pour moindre coût. Madame LASSALLE en prend donc connaissance car elle n'a pas reçu le mail de la mairie qui le lui en informée.

Monsieur TIERS Bruno fait part du litige rencontré par Monsieur BRAILLY Patrice, route d'Incheville avec ENEDIS. Suite à un rendez vous avec les différents protagonistes et Monsieur LANGLOIS également, le problème a été solutionné.

INFORMATIONS DES CONSEILLERS

Monsieur LANGLOIS Bruno signale qu'une partie de la rue des Jardins Ouvriers est dégradée. Madame le Maire lui indique que ces travaux sont prévus avec la création du parking en bas de cette rue.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 30.